

Offrir des dispositifs de formation professionnelle adaptés et efficaces	
Axe stratégique	Sécuriser les parcours professionnels
Enjeux	La formation professionnelle permet l'évolution et l'adaptation des métiers aux nouveaux enjeux et aux nouveaux contextes économiques et sociaux. Elle permet à l'agent d'être acteur de sa carrière, de maintenir et de développer des compétences, directement liées à son métier ou inscrites dans un parcours professionnel. Grâce au plan de formation 2012-2017, des évolutions importantes ont pu être mises en œuvre : développement des formations "en intra", enrichissement de l'offre de formation, communication plus large du catalogue de formations, optimisation et harmonisation du recensement et de la gestion des demandes, diffusion d'un guide de la formation, expérimentation de nouveaux modes de formation, etc. La formation est au cœur de la politique de développement du parcours professionnel et de la carrière. Aujourd'hui, le Compte Personnel de Formation devra permettre de renforcer le projet professionnel et de permettre à l'agent de développer de nouvelles compétences : la mise en place du CPF est un enjeu fort de notre politique de formation, qui trouvera sa place dans une offre enrichie de formations, plus accessible pour les agents. Il doit aussi permettre d'accompagner le droit à la seconde carrière, notamment pour les agents occupant des postes contraints.
Objectifs	1- Mettre en place le Compte Personnel de Formation qui permet une vision du parcours de formation au-delà du métier et de l'emploi et qui donne à l'agent la possibilité d'être lui-même acteur de sa carrière. 2- Enrichir l'offre de formations, sur la base des priorités de nos institutions et des besoins des services et des agents, et adapter cette offre aux nouveaux modes de communication et aux nouvelles temporalités, en expérimentant des modalités pédagogiques innovantes. 3- Cibler les formations sur les besoins et les thématiques prioritaires de la collectivité (formation des encadrants, nouvelles compétences, numérique, etc.) afin d'accroître l'impact des formations. 4- Mieux évaluer la qualité des formations grâce à des questionnaires, des retours d'expériences. 5- Améliorer le recensement, la gestion des demandes et l'accompagnement des agents et des services dans leur projet de formation. 6- Améliorer l'information et la communication, en diffusant plus largement les propositions de formations, en sensibilisant les encadrants et les agents.
Acteurs Pilote	Anne-Hélène Robineau
Calendrier de mise en œuvre	2018-2020